

en dragage de l'extérieur de faire une partie du dragage dans mon comté, et, cela, après bien des difficultés et après qu'un très grand nombre de nos havres de pêche aient été paralysés pour une trop grande partie de la saison à cause du retard à faire le dragage qui s'imposait.

Il est donc devenu nécessaire et urgent pour le ministère des Travaux publics de construire une drague pour le comté de Gaspé, et j'espère que votre ministère sera en mesure de se rendre à cette demande dans un avenir rapproché.

Une troisième et dernière suggestion a trait au manque de personnel du bureau de district de la branche du génie, à Rimouski. Le personnel est insuffisant pour le travail qu'il a à accomplir et pour le vaste territoire qu'il doit couvrir. Comme résultat de ce manque de personnel, nos travaux sont retardés et, en certaines occasions, ne sont pas effectués durant l'année financière pour laquelle l'argent a été voté. Je dois de nouveau demander au ministre de faire les démarches nécessaires pour augmenter ce personnel dès maintenant. (Traduction)

L'hon. M. FOURNIER: Je reviens brièvement à la question du rocher Ripple. Les honorables députés de la Colombie-Britannique m'ont étonné cet après-midi lorsqu'ils ont dit qu'ils insistaient sur ce travail depuis trois ans. Je puis vous assurer, monsieur le président, que chaque semaine, à mon bureau, j'ai entendu des observations et reçu des lettres; j'ai aussi consulté les hommes les plus compétents au sujet de ce projet. Je ne puis laisser passer certaines remarques formulées cet après-midi sans dire exactement comment le Gouvernement en est venu à cette décision.

Mon ministère comptait un ingénieur éminent, ingénieur en chef du ministère, M. Kenneth Cameron, qui a été président de l'Institut canadien des ingénieurs. L'un des ingénieurs les plus éminents du pays, il a été à la tête de ce service de mon ministère pendant plusieurs années, passant, du rang d'ingénieur régional, à la tête du service. Il est maintenant à la retraite. Il n'avait absolument aucun intérêt à donner à son ministre un mauvais conseil. Il s'acquittait consciencieusement de sa tâche, l'honorable député de Carleton en sait quelque chose, car il connaît M. Cameron. Il conviendra, j'en suis sûr, que c'est l'un de nos éminents citoyens. Il a fait une étude de concert avec mon sous-ministre. Ayant passé trois semaines sur le littoral, il a soumis son rapport définitif sur l'entreprise du rocher Ripple; il est maintenant à la retraite, mais, au retour de son voyage, il a passé à peu près une semaine au bureau. S'imagine-t-on que je vais mettre de côté le rapport que m'a présenté mon ingénieur en

chef pour accepter des rapports de gens de l'extérieur qui n'ont pas le dixième de ses connaissances?

M. GREEN: Que dire de votre propre ingénieur, M. Morton, qui est précisément sur le littoral?

L'hon. M. FOURNIER: Bien que j'aie beaucoup d'estime pour cet ingénieur stationné sur le littoral, je dois signaler qu'il était sous les ordres de M. Cameron. Ce dernier l'a rencontré et ils ont fait route ensemble. Il n'est pas surprenant que deux ingénieurs ne puissent s'entendre à propos d'une entreprise de cette nature. Il n'est pas rare qu'on trouve deux ingénieurs qui diffèrent d'avis. Conseillerait-on cependant au ministre des Travaux publics de passer outre à l'avis de son sous-ministre, ingénieur civil fort compétent, ainsi qu'à l'opinion de l'ingénieur en chef du ministère et de leur dire: "Non messieurs; M. Morton est là-bas. C'est un de nos ingénieurs et il est d'avis contraire. Nous nous en remettons à lui".

L'extrait d'un article du *Sun* de Vancouver, que l'honorable député nous a lu, correspond à ce que je disais en commençant. Nous avons reçu ce rapport où figure le chiffre de \$1,900,000; nous avons alors demandé si tel était le prix définitif et exigé une garantie que ces travaux seraient exécutés à ce prix. Nous n'avons pas eu de réponse. Personne ne voudra entreprendre ces travaux.

M. GREEN: Vous attendez-vous qu'on vous fixe un prix déterminé?

L'hon. M. FOURNIER: Certainement; nous avons invité des soumissions. Ces gens avaient les plans et s'ils connaissent parfaitement ce travail, ils devraient être en mesure de fixer un prix. Prétendra-t-on que des entrepreneurs peuvent venir à Ottawa, au ministère des Travaux publics, s'engager à exécuter un certain travail et dépenser une somme de \$802,000 sans qu'on constate de résultats? Ces mêmes gens ont déclaré qu'ils pourraient faire ces travaux pour \$300,000. Ils demandent maintenant \$1,900,000. Vu ce qui s'est déjà produit, devrais-je mettre de côté le rapport de l'ingénieur en chef du ministère et dire à ces gens: "Vous aurez ce contrat." Et après avoir repensé \$1,900,000 sans résultat, peut-on s'attendre que je redemande à la Chambre de voter une autre somme de 2 millions? Que dirait la population?

M. GREEN: On a déjà obtenu des résultats.

L'hon. M. FOURNIER: Mon argument me paraît logique. Nous avons décidé à ce moment-là de commencer les travaux, pourvu qu'il nous fût possible d'obtenir un prix ferme. Nous avons même dit à cette compagnie:

[M. Langlois.]